



1, rue du Général Leclerc
77400 POMPONNE
Tél. : 01 60 07 78 22
mairie@pomponne.org

Conseil Municipal du 8 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, s'est réuni, dans la salle Simon Arnould, sous la présidence de Monsieur Arnaud BRUNET, Maire

Membres en exercice : 27
Date convocation : 2 décembre 2022
Présents : 22
Votants : 27

ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Maire

Catherine BARBERO, Jean-Marc SIOZAC, Marie-Agnès DESCOUX, Laurence AUDIBERT, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Adjoint

Isabelle JODIN, Charlotte LE MAITOUR, Sandrine MARTINS, Christophe LASSERRE, Brigitte FOULON, Ngoc Loi TRAN, Mildred PUISSANT, Jean BÉDU, Hervé GUISE, Arnaud SCHMITT, Nathalie BEELS, Jean-Marc LONGQUEUE, Magali BOUARFE, Dominique FRANÇOISE, Christophe PRUDHOMME, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Claude SCHAEFFER a donné pouvoir à

Jean-Marc SIOZAC

Patrick MICHEL a donné pouvoir à

Charlotte LE MAITOUR

Isabelle DUPRÉ a donné pouvoir à

Christophe LASSERRE

William NETO DE JESUS a donné pouvoir à

Laurence AUDIBERT

Mapril BAPTISTA a donné pouvoir à

Dominique FRANÇOISE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Catherine BARBERO a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

DELIBERATION N° 2022-66 : PERSONNEL COMMUNAL CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION TERRITORIAL

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Fonction Publique,

VU le budget communal,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet pour assurer les missions d'animateur en remplacement du poste d'adjoint d'animation à temps non complet (25 heures par semaines) créé par la délibération n° 2021-129 du 15 décembre 2021,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20221208-2022-66-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

DECIDE de créer l'emploi permanent d'adjoint d'animation territorial à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2023,

DIT que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence,

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 8 décembre 2022

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

*Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en sous-préfecture de
Torcy le
et de la publication, le*

Le Maire
A. BRUNET



Le Maire,

Arnaud BRUNET

Accusé de réception en préfecture
077-217703727-20221208-2022-66-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022